

Le contre-projet contre la pénalisation du mariage passe la première étape

Berne, le 10 décembre 2014

Communiqué de presse

Le contre-projet contre la pénalisation du mariage passe la première étape

Le Conseil national se prononce, comme le PLR, contre la fausse approche du PDC

Le groupe parlementaire libéral-radical se réjouit de la décision prise aujourd'hui par le Conseil national. Ce dernier recommande de rejeter l'initiative du PDC sur la suppression de la pénalisation du mariage. La Chambre du peuple veut, comme le PLR, supprimer la pénalisation du mariage à l'aide du contre-projet direct, tout en laissant la porte ouverte à la seule solution juste et libérale : l'imposition individuelle. Le contre-projet veut inscrire dans la Constitution que le mariage ne peut pas être pénalisé par rapport à d'autres modes de vie, mais sans intégrer une définition stricte du mariage.

Le PLR veut l'égalité des droits pour toutes les formes de vie et s'investit pour supprimer la pénalisation du mariage. De nombreuses familles ayant deux salaires sont aujourd'hui fiscalement défavorisées: elles paient, avec la progression, plus d'impôts que les couples non-mariés dans une situation comparable. Cette absurdité doit disparaître: le travail ne doit pas être pénalisé.

L'imposition individuelle est la bonne voie pour concilier vie familiale et vie professionnelle

Pour le PLR, chaque individu doit être imposé selon sa capacité économique et pouvoir choisir le plus librement possible son mode de vie, autrement dit, s'il veut se marier ou non. Ainsi, il serait plus attractif pour le couple que les deux personnes exercent une profession. Seule l'imposition individuelle pourrait vraiment encourager la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Ne pas laisser le champ libre à une nouvelle discrimination

Les membres du Conseil national ont reconnu avec raison que l'initiative du PDC prenait la mauvaise direction pour supprimer la discrimination fiscale qui touche les couples mariés. L'initiative veut ajouter dans la Constitution une définition exclusive du mariage. Non seulement c'est inutile mais en plus cela crée potentiellement une nouvelle discrimination.

Le contre-projet encourage une politique familiale pour tous

Le contre-projet contre la pénalisation du mariage passe la première étape

Le Conseil national s'est prononcé aujourd'hui pour le contre-projet direct „Mettre fin à la pénalisation du mariage – pour une politique familiale pour tous”, élaboré par la commission de l'économie. Le contre-projet veut, avec les mêmes termes de l'initiative, abolir la discrimination qui touche les couples mariés. Mais contrairement à l'initiative, il n'inscrit aucune définition restrictive du mariage et surtout laisse la porte ouverte à l'imposition individuelle. Liberté, cohésion et innovation – **par amour de la Suisse.**

Contacts:

• Philipp Müller, président du PLR-Les Libéraux-Radicaux, 079 330 20 79
• Jean-René Germanier, conseiller national, 079 628 66 20
• Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10
• Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48